



**CREPS**

Auvergne-Rhône-Alpes

— Vichy

## Préparation au test probatoire du DE AMM

# Calendrier de la préparation au test du QCM en cours du soir à distance

**Cursus  
COMPLET ou  
Modules  
À LA CARTE**

Pour optimiser la préparation du candidat, le CREPS de Vichy propose trois cursus, chacun précédant l'épreuve du QCM. Néanmoins, il n'y a pas d'obligation pour le stagiaire de suivre tous les modules d'un même cursus, il peut s'inscrire librement aux modules souhaitées dans chacun des cursus.

### **CURSUS de formation 2025**

#### **Module 1 : 12 h – 6 cours**

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES SUR :  
1/ L'ENVIRONNEMENT MONTAGNARD,  
2/ LE MILIEU INSTITUTIONNEL/RÉGLEMENTAIRE  
3/ LA MONTAGNE ENNEIGÉE

3 sessions au choix

#### **Module 2 : 6 h – 3 cours**

SOIRÉE D'ENTRAÎNEMENT QCM -  
TOUTES THÉMATIQUES

3 sessions au choix

#### **Module 3 : 6 h – 3 cours**

SOIRÉE D'ENTRAÎNEMENT QCM -  
TOUTES THÉMATIQUES

3 sessions au choix

#### **Cursus 1**

Session 1 : 27, 28 et 29 janvier & 10, 11 et 12 février  
*Inscription avant le 5 janvier*

Session 1 : 17, 18 et 19 février  
*Inscription avant le 19 janvier*

Session 1 : 24, 25 et 26 février  
*Inscription avant le 26 janvier*

#### **Cursus 2**

Session 2 : 5, 6 et 7 mai & 26, 27 et 28 mai  
*Inscription avant le 6 avril*

Session 2 : 16, 17 et 18 juin  
*Inscription avant le 18 mai*

Session 2 : 23, 24 et 25 juin  
*Inscription avant le 25 mai*

#### **Cursus 3**

Session 3 : 27, 28 et 29 octobre & 12, 13 et 14 novembre  
*Inscription avant le 28 septembre*

Session 3 : 24, 25 et 26 novembre  
*Inscription avant le 26 octobre*

Session 3 : 1, 2 et 3 décembre  
*Inscription avant le 2 novembre*

Les inscriptions se font par MODULE sur notre site internet : [cliquez ici pour vous inscrire](#)  
Chaque module et soirée proposent des contenus différents.

### **Coût : 12 euros de l'heure**

#### **Comment financer sa formation ?**

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

**Où s'adresser ?** <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/> et <https://auvergne.profession-sport-loisirs.fr/>

- Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales  
- Personne en situation de handicap : AGEFIPH, Cap emploi...

- Demandeurs d'emploi : France Travail  
- Salariés : Service du personnel de l'entreprise, organisations professionnelles, fonds d'assurance formation

**Vous avez des questions :** Responsable pédagogique Michaël ROUX | 06 27 16 33 28 | [michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:michael.roux@creps-vichy.sports.gouv.fr)  
Secrétariat de la formation Gabriella RAMILLIEN | 04 70 59 52 71 | [gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:gabriella.ramillien@creps-vichy.sports.gouv.fr)



2 route de Charmeil  
CS 40 013  
03321 Bellerive-sur-Allier Cedex  
[direction@creps-vichy.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-vichy.sports.gouv.fr)

**MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes